
Séance du 6 octobre 2006

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Volvestre

L'an deux mille six et le 6 octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : BEDEL Philippe, COT Mélanie, DISCAZEUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

ABSENTS : LOPEZ Manuel, AMESTOY Pierre.

Monsieur DISCAZEUX Philippe a été élu secrétaire

Monsieur le Maire fait état de la délibération de la Communauté de Communes du Volvestre en date du 27 juillet 2006 relative à la modification des statuts de l'EPCI.

Ces modifications sont les suivantes :

- L'extension de compétences à :
 - Actions en faveur de la petite enfance :
 - création, aménagement et gestion des crèches
 - création et animation d'un relais d'assistantes maternelles
 - Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants dans le cadre des réglementations en vigueur
- Le transfert du siège social de la structure de la mairie de Carbonne à l'hôtel de la Communauté de Communes du Volvestre situé 34 avenue de Toulouse – BP 9 – 31390 CARBONNE
- La réduction, au sein du titre DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE d'une partie de la compétence « zone d'activité » : depuis sa création, la Communauté de Communes était compétente pour « la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités » ; la nouvelle compétence ne concerne que la zone d'activité industrielle commerciale à caractère environnemental « Activestre » située sur la commune de Carbonne ; à noter que cette réduction d'une partie de la compétence ne s'accompagne d'aucun retour de biens, d'emprunt, de subvention ou de personnel vers les communes ;
- La réduction de la compétence AMENAGEMENT DE L'ESPACE par création de la compétence optionnelle POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE :
 - définition et suivi d'une politique intercommunale en matière de logement : élaboration d'un PLH, gestion et suivi de la mise en œuvre des actions s'y rapportant
 - mise en œuvre des différentes études concernant l'amélioration de l'habitat
 - mise en œuvre des actions visant à améliorer l'offre locative sur le territoire
 - conseil et assistance aux communes et aux habitants sur toutes les questions relatives à l'habitat
- La modification des dispositions sur les prestations de services afin de respecter la réglementation en la matière, article 4-IV : Autres interventions ;
- La réduction des compétences inusitées
 - définition d'une politique des transports liés aux moyens de communication

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Volvestre et indique que la commune n'a rien à transférer par rapport aux nouvelles compétences.

Fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été lue et transmise au
Représentant de la commune le 27/10/2006.

